

Bulletin d'histoire politique

Édifier l'État québécois : la transformation du discours public au sein de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste 1947-1962

Marc-André Gagnon



Volume 19, Number 3, Spring 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055998ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055998ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, M.-A. (2011). Édifier l'État québécois : la transformation du discours public au sein de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste 1947-1962. *Bulletin d'histoire politique*, 19(3), 161–169. <https://doi.org/10.7202/1055998ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Édifier l'État québécois: la transformation du discours public au sein de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste 1947-1962¹

MARC-ANDRÉ GAGNON
Étudiant à la maîtrise en histoire
Université d'Ottawa

La décennie suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale fut l'occasion pour le gouvernement du Québec d'affirmer avec force la défense de son autonomie. Face à un gouvernement fédéral cherchant à assurer un rôle prédominant sur le plan des politiques publiques, le gouvernement Duplessis chercha à présenter l'autonomie comme émanant d'un consensus social. En définitive, le discours se développa autour d'organismes de la société civile qui participèrent à la définition de cette prise de position.

Dans ce contexte, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec (FSSJBQ) contribua à l'adoption et la promotion de cette position via l'orientation de son discours public. Fondé en 1947, l'organisme adaptera, au cours des années 1950, son discours sur l'État passant d'un discours autonomiste à un discours sur la modernisation de l'État québécois. De plus, il sera témoin et acteur du recentrage du nationalisme canadien-français vers le Québec. Ce texte portera sur le rôle de cet organisme, de sa fondation jusqu'en 1962, comme promoteur de ces changements. Plus particulièrement, il importe de regarder la mutation du discours de la Fédération sur l'État et comment celui-ci a interagi avec le discours politique des gouvernements québécois.

Se basant sur l'analyse documentaire des sources tirées du fonds d'archives du Mouvement national des Québécois et des Québécoises, il sera possible de traiter du sujet à la lumière de documents émanant des congrès, de mémoires soumis par l'organisme et d'autres documents administratifs, y compris la correspondance des officiers. L'historiographie reste partiellement muette sur l'histoire de la FSSJBQ et de ce mouvement social. Outre Rumilly, qui consacra un ouvrage à l'histoire de la Société

Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM)², le sociologue Jean Hamel consacra une thèse sur la culture politique du Mouvement national des Québécois³ entre 1960 et 1973. Cherchant à étudier l'articulation du discours de la Fédération, il trouve au cœur des années 1960 le passage du centre d'intérêt, d'une nation⁴ canadienne-française à une nation québécoise⁵.

Sans nier la contribution importante de ce travail, il convient cependant de se pencher sur les années antérieures à cette étude (1947-1960) puisqu'il ne faudrait pas négliger l'impact du discours autonomiste dans l'articulation d'une réflexion sur l'État québécois comme outil de développement des Canadiens français. En liant la modernité et le nationalisme basé sur une définition territoriale, Hamel occulte la dimension originale de cette réflexion centrée sur l'État pourtant bien antérieur à la transformation identitaire décrite dans son étude.

Tout ceci permettra de porter une attention à la formation du discours autonomiste et à sa transformation au sein de la Fédération. Après quelques considérations au sujet de l'organisme, il sera question, dans un premier temps, de l'articulation des positions autonomistes de la FSSJBQ et de son opérationnalisation comme élément central de son discours public. Par la suite, il sera question de la transformation de ce dernier par le recentrage autour de l'État québécois comme outil de développement des Canadiens français et par la diversification des thématiques abordés. Il sera alors possible de comprendre les transformations au sein de l'organisation que marquèrent les quinze premières années d'existence de la Fédération.

Quelques informations sur l'organisme

Fondée à Sherbrooke en 1947⁶, la FSSJBQ avait pour objectif d'« unifier la pensée des Canadiens français et (...) d'articuler l'action patriotique »⁷. Fédérant à l'époque neuf sociétés Saint-Jean-Baptiste (SSJB), cette mise en commun permit aux différentes sociétés d'établir leurs assises dans les différents diocèses au Québec et ainsi, accroître le membrariat⁸ de même que la capacité de réseautage de ces sociétés. La FSSJBQ devient, en quelque sorte, un lieu de convergence, un lieu de débat qui s'inscrit à l'intérieur d'une mission d'« éducation populaire »⁹.

Le réseau des Sociétés Saint-Jean-Baptiste est largement implanté dans le Canada français. Ainsi, après l'existence d'un organisme pancanadien régissant les travaux des sociétés, il fut décidé de les organiser sur les bases provinciales en 1947. Ainsi, deux fédérations distinctes virent le jour au Québec et en Ontario. Porteur d'un projet commun, celui de la survivance et du développement de la nation, ces deux fédérations adopteront des stratégies et des moyens d'actions propres à leurs réalités territoriales. C'est dans ce contexte que se formera le discours autonomiste de la FSS-

JBQ. Bien qu'il soit possible que le calque de sa position sur celle du gouvernement québécois ait eu comme objectif l'établissement de l'organisme comme acteur dans la sphère publique, l'adoption de ce discours provient essentiellement des acteurs composant alors le réseau, en particulier certains membres du Conseil exécutif.

L'autonomie provinciale comme pierre d'angle de la Fédération.

Premièrement, il sera question de l'articulation des positions autonomistes de la FSSJBQ et de son opérationnalisation comme élément central de son discours public. Si l'entre-deux-guerres avait donné naissance à une prise de conscience du caractère « national » de l'État du Québec, le concept d'autonomie provinciale donna un poids politique à une vision particulière de l'État comme garant des droits et des prérogatives associés au pacte confédératif. Le retour au pouvoir de l'Union nationale en 1944 allait être marqué par un affrontement entre les gouvernements québécois et canadien sur le plan, non seulement des droits constitutionnels, mais également de la nature de l'État. En présentant la constitution comme un pacte, les autonomistes placent le Québec comme seul représentant des Canadiens français. Comme le rappelle Gilles Bourque :

Autour du thème de l'autonomie provinciale et dans la foulée des débats constitutionnels liés au passage à l'État-providence, le discours unioniste poussera jusqu'à la limite cet écartèlement entre la canadianisation et la québécoisité que représentait ce provincialisme politique canadien-français. Il s'opère ici un très net déplacement de la représentation de la communauté vers l'espace Québec¹⁰.

Les Sociétés Saint-Jean-Baptiste participèrent à l'élaboration de la politique autonomiste par leur rôle de corps intermédiaire. Ainsi, elles contribuent à une redéfinition de leur rôle au sein de l'État en tant que courroie de transmission faisant le lien entre le gouvernement et la société civile. Dans ce processus, elles devinrent donc des membres de la communauté politique gravitant autour des cercles du pouvoir¹¹. Rodolphe Laplante (1903-1972), président fondateur de la Fédération, est un proche de l'Union nationale. Fonctionnaire à l'Office de l'électrification rurale, puis du Crédit agricole, il agit comme intermédiaire entre le bureau du premier ministre, certains élus et le secrétariat de la Fédération¹². Alors qu'il est président, il déclare que le fédéralisme ne doit pas être une entrave à l'autonomie des régions¹³. Occupant différentes fonctions au sein de l'organisme durant la période étudiée, il sera un rouage important du Conseil exécutif jusqu'au années 1960.

D'ailleurs l'autonomie s'articule, entre 1947 et 1954, autour de deux grands enjeux : la fiscalité et l'éducation. Ces thèmes seront abordés dans

trois mémoires soumis par l'organisme lors de différentes commissions d'enquête. Dans un premier temps, la FSSJBQ soumit un mémoire à la Commission d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences du Canada (1950). La première recommandation porte sur le respect de l'autonomie des provinces¹⁴. De plus, la Fédération « n'est pas favorable aux octrois fédéraux (dans le domaine de l'éducation) à moins qu'ils ne soient versés directement aux provinces »¹⁵. Le mémoire rappelle également « que les frictions entre le gouvernement central et ceux des provinces seraient éliminées si ceux-ci recevaient seuls les taxes qui leur reviennent par le pacte de la confédération »¹⁶, afin que les provinces puissent investir dans les domaines étudiés par la commission sans entraves du gouvernement fédéral.

La Fédération articulera et précisera davantage son discours autonomiste au cours de la Commission royale sur les problèmes constitutionnels de 1953. Selon René Durocher et Michèle Jean, cette commission avait pour objectif « de bâtir une argumentation et un dossier cohérents en faveur de la thèse autonomiste »¹⁷ puisque le Québec était désavantagé et était dans une impasse au plan des politiques constitutionnelles. Pour ce faire, le gouvernement convoqua cette commission avec comme mandat d'étudier la répartition de l'impôt entre les différents ordres de gouvernement et les empiètements du pouvoir central dans le domaine de la taxation. De plus, elle devait se pencher sur les conséquences de ces intrusions dans les champs de compétences provinciales¹⁸. Marcel Martel y voit une opération qui permit à plusieurs participants de renouveler l'appui à la théorie de l'autonomie provinciale¹⁹.

Comme le rappellent Bourque, Duchastel et Beauchemin, cette notion d'autonomie est associée à un projet politique et à une définition traditionnelle de l'identité canadienne-française²⁰. La position de la FSSJBQ correspond à cette description. Le projet politique qu'elle sous-tend alors se base sur une notion traditionnelle qui justifie l'autonomie provinciale en regard du rôle de l'État québécois comme défenseur des droits. Ainsi, dans une correspondance adressée à Maurice Duplessis, le secrétaire de la Fédération, Lucien Métras, est clair : « La Fédération appuie le gouvernement provincial dans son attitude et souhaite que le fédéral restitue à la province les pouvoirs de taxation qui lui appartiennent de droits et établis par la constitution canadienne »²¹. La réponse du premier ministre l'est tout autant : il entend travailler dans le sens des intérêts supérieurs de la province²².

L'autonomie s'opérationnalise pour la FSSJBQ de deux façons. D'une part, l'autonomie doit se traduire par une plus grande décentralisation du pouvoir. Au-delà de l'argument géographique qui est invoqué, cette idée est importante puisqu'elle assure la légitimité de l'État provincial dans la « sauvegarde et à l'épanouissement des particularités culturelles et reli-

gieuses des deux races au pays»²³. D'autre part, l'autonomie provinciale se voit justifiée par ce qu'il convient d'appeler «un statut particulier» pour le Québec puisque la province est «à l'avant-garde pour la défense des droits des Canadiens français, non seulement ceux de la province de Québec, mais même ceux de tout le pays»²⁴. Cette position se justifie selon l'organisme par le pacte de 1867²⁵. Ceci doit se traduire par un rôle accru de l'État du Québec dans la défense de son autonomie.

En matière de politique fiscale, l'organisme soutient que «l'action de l'état provincial est souvent paralysée par le drainage plus ou moins généralisé des ressources de la nation par l'état central»²⁶. Cela se matérialise par une insuffisance des revenus. Au plan de l'éducation, la FSSJBQ appuie le gouvernement Duplessis dans sa croisade contre les octrois fédéraux aux universités québécoises²⁷. Le gouvernement doit donc protéger ce champ de compétence.

En 1952 le Congrès de la FSSJB du Québec débattit de deux propositions touchant au concept de l'autonomie provinciale. La première rappelle que «cette question d'autonomie revient en définitive à savoir qui a les facultés d'administrer les taxes publiques»²⁸ et demande une intervention de la FSSJBQ afin que soit rétrocédé aux provinces ledit pouvoir. La seconde proposition, quant à elle, vise à soutenir le refus du gouvernement du Québec à accepter les subsides du gouvernement fédéral en matière d'éducation. Le préambule rappelle que «le jour où nous perdrons notre autonomie dans le domaine scolaire, il y aura un danger pour notre survivance (...)»²⁹.

Ainsi, il a été possible de constater, dans un premier temps, que la FSSJBQ articula ses positions et participa à l'élaboration de la doctrine de l'autonomie provinciale. En développant les thèmes de l'éducation et de la fiscalité, elle inscrivit son discours public au cœur de la politique gouvernementale québécoise qui percevait l'État comme un défenseur du pacte confédératif.

De l'autonomie du Québec à l'édification de l'État québécois

À partir du dernier tiers de la décennie 1950, il est possible d'observer un changement au sein du discours de la Fédération. Ce dernier révisera la position traditionnelle de l'État et s'articulera autour de l'État québécois comme outil de développement des Canadiens français. Le contexte entourant ce repositionnement se situe à deux niveaux. D'une part, les élites associées au discours nationaliste traditionnel reçoivent, dans la seconde partie des années 1950, un certain nombre de critiques. Ainsi des intellectuels parmi lesquels Jean-Marc Léger, Michel Brunet et André Laurendeau critiqueront un certain nationalisme unidimensionnel qui évacue, selon eux, les réalités sociales et économiques du Québec³⁰. D'autre part, le cadre

politique change à partir des élections de 1956. Gérard Boismenu perçoit à travers cette période une crise de représentativité entre le gouvernement Duplessis et le type d'alliance de classe qu'il incarne avec la bourgeoisie³¹. Celle-ci avait opté pour une réorientation en faveur de la politique interventionniste forçant du même coup un redressement du cadre nationalisme québécois³².

Le discours de la FSSJBQ n'est pas conçu en vase clos. Les cadres du mouvement avaient eux-mêmes fait l'expérience de la limite de leurs positions lors du Congrès de Hull en 1953. Ils avaient alors vu la nécessité d'être en mesure d'articuler un discours foncièrement nationaliste touchant les thèmes de l'urbanisation et de l'économie qui étaient venus à s'enraciner au cœur des discussions³³.

Les congrès de 1955 et de 1958 seront l'occasion d'aborder la question de l'éducation. Bien que ce thème demeure un élément essentiel du discours autonomiste, il n'est plus traité seulement qu'en termes de compétence exclusive, mais aussi en tant que politique nécessaire au développement du Québec. Ainsi, la FSSJBQ abandonnera peu à peu le discours autonomiste « défensif » pour poser davantage un regard critique sur le rôle de l'État québécois comme instrument de développement des Canadiens français. Ce n'est toutefois qu'à la fin de la décennie que la FSSJBQ abordera de front la construction d'une économie purement québécoise. En effet, au Congrès de 1959, la FSSJBQ entreprit un chantier de réflexion sur l'économie du Québec qui durera un an. Réunis à Val-David, les délégués ont l'occasion d'entendre différents conférenciers sur les sujets et ils adoptèrent une série de propositions en vue du scrutin de 1960. Ces propositions témoignent d'une volonté de doter le Québec d'outils administratifs et de leviers économiques importants, y compris un système bancaire national³⁴ et la nationalisation de l'hydroélectricité. L'économie du Québec doit impérativement prendre en considération la particularité du Québec et sa place centrale au sein de la confédération.

Ainsi, l'État est appelé à jouer un plus grand rôle dans le développement économique. Le thème du Congrès de 1960 « l'économie aux Québécois » s'inscrit dans la démarche amorcée l'année précédente. Cette année de réflexion sur l'économie aura permis à la Fédération d'accroître sa notoriété auprès des cercles politiques en matière économique³⁵ en favorisant la réflexion autour du rôle de l'État. Jean-Paul-Henri Grignion, officier de la Fédération, déclarait en marge de ce congrès : « Il ne faudrait pas croire que nous voulons pousser le peuple canadien-français vers le matérialisme. Nous voulons qu'il travaille à son émancipation dans le domaine économique »³⁶.

Pendant les années 1960, la FSSJBQ se penchera sur « le rôle de l'État dans un Québec fort »³⁷. Les thèmes de l'éducation nationale, du développement régional, des conseils économiques régionaux sont abordés. De

plus, les congressistes sont invités à se pencher sur les mœurs politiques québécoises, la nature des institutions publiques, les rôles des hommes publics et la fonction publique. L'heure n'est plus qu'à la défense de l'autonomie du Québec, elle est à l'affirmation de l'État et de son inscription dans le projet social québécois. En ce sens, le rôle et les positions des SSJB du Québec s'articuleront et évolueront en parallèle des politiques de l'État québécois; cherchant à influencer le gouvernement Lesage dans les domaines variés y compris la question des francophones hors Québec³⁸.

Conclusion

L'élection du gouvernement Lesage en juin 1960 a donné lieu à une vaste entreprise de modernisation de l'appareil étatique québécois, marquant ainsi profondément l'imaginaire collectif. Il importe pour l'historien de poser son regard sur les différents acteurs qui ont suscité ces changements. Trop souvent nous oublions de mettre dans la balance les acteurs gravitant autour des cercles politiques. Cet article cherchait à démontrer, de manière appréciable, l'articulation et la mutation du discours de la Fédération des Sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec en regard du contexte politique qui le sous-tend. La réflexion autour de l'État québécois, qu'elle soit axée sur l'autonomie ou la modernisation de l'appareil étatique, est révélatrice du rôle de ce corps intermédiaire sur la scène politique québécoise.

Ce changement au sein du discours de l'organisme s'opère dans le cadre d'une redéfinition du projet d'avenir des Canadiens français. C'est ainsi que se tient en 1961 un Congrès conjoint entre les représentants des SSJB ontarienne et québécoise. Se tenant à Ottawa, ces assises reposent sur la question de la francophonie canadienne. Il se termina en exprimant le vœu de voir convoquer des États généraux du Canada français pour «réunir les principaux chefs de file canadiens-français dans tous les secteurs de notre activité, en vue d'arriver à la définition d'un certain nombre d'objectifs désirables pour toutes les associations»³⁹.

Cet article est une invitation à poursuivre la recherche. Plusieurs pistes restent à être explorées parmi lesquelles l'influence de l'Ordre de Jacques-Cartier au sein de l'organisme. Il serait également intéressant de se pencher sur les liens unissant la fédération québécoise et la fédération ontarienne à la lumière de la transformation du nationalisme canadien-français. Ces sujets feront l'objet de travaux ultérieurement.

Notes et références

1. L'auteur tient à remercier le personnel de la BANQ-Centre d'archives de Montréal pour leur précieuse collaboration, de même que les professeurs Yves Frenette et Peter Bischoff de l'Université d'Ottawa pour leurs précieux commentaires.

2. Voir à de sujet: Robert Rumilly. *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste (1834-1948)*, Édition l'Aurore, 1975, 564 p.
3. Pour ce texte, seul l'article fut consulté: Jacques Hamel, «Le mouvement national des Québécois à la recherche de la modernité» dans *Recherches sociographiques*, vol. 14, no. 3, 1973, p. 341-361.
4. Le terme communauté politique est parfois utilisé dans le travail de Hamel.
5. Hamel, «Le mouvement national des Québécois à la recherche de la modernité», p. 342.
6. Neufs SSJB furent à l'origine de la fédération: Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Nicolet, Hull, Saint-Jean et Chicoutimi. Il est important de noter que Montréal ne désirait qu'une union morale, ainsi elle ne s'affiliera que beaucoup plus tard.
7. FSSJBQ. *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1953, p. 1.
8. Selon le grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française, le membrariat est un ensemble des membres, vu comme un nombre d'adhérents ou une entité, qui font partie d'une association, d'un groupement ou d'un parti politique (note de l'auteur). Le nombre de membres au sein de la fédération passe de 37 000 membres et 270 sections en 1950 à 317 sections et environ 63 000 membres.
9. C'est principalement la perception qui se dégage au sein des différents conseils d'administration.
10. Gilles Bourque *et al.*, *La Société libérale duplessiste,, 1944-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 213.
11. William D. Coleman, «Le nationalisme, les intermédiaires et l'intégration politique canadienne», p. 36.
12. C'est ce qui ressort de l'étude de la correspondance des officiers. Dans une lettre datée du 18 août 1955, il met en relation Roger Cyr, officier de la fédération avec Émile Tourigny, chef de cabinet du Premier ministre. Dans une série de lettres datées de décembre 1955 avec Roger Cyr, M. Laplante traite des liens qu'il a eut avec certains députés quant à un octroi de 1 500\$ de la part du gouvernement. Un autre octroi suivra en 1957. Source: BANQ 1981-04-047-75.
13. *Le Soleil*, 23 mai 1949.
14. FSSJBQ, *Mémoire présenté à la Commission d'Enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, janvier 1950, p. 1.
15. *Ibid.*, p. 2.
16. *Ibid.*, p. 2.
17. René Durocher et Michèle Jean, «Duplessis et la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels 1953-1956» dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, no. 3, 1971, p. 339.
18. *Ibid.*, p. 343-344.
19. Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroutes du Canada français*, Les presses de l'Université d'Ottawa, p. 108
20. Gilles Bourque *et al.* *La Société libérale duplessiste,, 1944-1960*, p. 72.
21. Correspondance de Lucien Métras à Maurice Duplessis, 4 décembre 1957. Source: BANQ 1981-04-047-75

22. Correspondance de Maurice Duplessis à Lucien Métras, 11 décembre 1957. Source : BANQ 1981-04-047-75
23. FSSJBQ. *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1953, p. 3.
24. *Ibid.*, p. 2.
25. *ibid.*, p. 2.
26. *ibid.*, p. 2.
27. Rappelons que le gouvernement Duplessis interdit le 17 novembre 1951 aux universités le droit de toucher les subventions fédérales en matière d'éducation. Cette interdiction prendra fin en 1959.
28. Résolution adoptée au Congrès de 1952. Source : BANQ, fond du MNQ, P 161, 1981-04-047/264
29. Résolution adoptée au Congrès de 1952. Source : BANQ, fond du MNQ, P 161, 1981-04-047/264.
30. Michael D. Behiels. *Prelude to Quebec's quiet revolution: liberalism versus neo-nationalism 1945-1960*. McGill-Queen University Press, Montréal-Kingston, p. 43.
31. Gérard Boismenu, *Le duplessisme; politique économique et rapport de force, 1944-1960*, Les Presses de l'UDM, 1981, p. 347.
32. Gérard Boismenu, *Le duplessisme; politique économique et rapport de force, 1944-1960*, p. 348.
33. Voir à ce sujet le dossier du Congrès de 1953. Source : BANQ, fond du MNQ, P 161, 1981-04-047/264.
34. *Les Affaires*, juin 1960, p. 1.
35. Documents du Congrès de 1960. Source : BANQ, fond du MNQ, P 161, 1981-04-047/264.
36. *Les Affaires*, juin 1960, p. 1.
37. Les Congrès de 1962 et 1963 porteront sur le rôle central du Québec et de son État pour le développement du Canada français.
38. Marcel Martel exposa le rôle de la FSSJBQ dans la création du service Canada français outre frontière en 1963 dans *Le deuil d'un pays imaginé*. (cité plus haut).
39. Notes de service, 1961. Source : BANQ, fond du MNQ, P 161, 1981-04-047/264.